

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERNEUIL**

Séance du 15 septembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 11

NOMBRE DE VOTANTS : 11

L'an deux mil vingt-cinq le quinze septembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de BERNEUIL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de BERNEUIL, sous la Présidence de Madame Marie-Claude GUETTÉ, Maire.

Présents : Mme GUETTE Marie-Claude, Mme BAUCANNE Brigitte, Mme Françoise BŒUF, M. POITOU Didier, M. Kévin CAMUS, Mme CHAUVIN Elodie M. CHADEFAUD Emmanuel, M. CHAUVIN Laurent, Mme RAVAIL Carine, Mme VULFIN Elisabeth, M. GUETTE Loïc.

Secrétaire de séance : Mme RAVAIL Carine

Date de convocation : 8 septembre 2025

Formant la majorité des membres en exercice.

Proposition de délibération Mme le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour une délibération relative à la **cession des buses du pont Font-Fauche**.

Décision du Conseil Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** cette proposition.

Le procès-verbal du 7 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Vente des buses béton issues des travaux de rénovation du pont Fauche

Exposé des motifs

Dans le cadre des travaux de rénovation du pont Fauche, menés en 2023, la collectivité a fait l'acquisition de 12 buses béton d'une longueur unitaire de 2,40 mètres, facturées à l'époque 763,20 € TTC l'unité (montant total : 9 158,40 € TTC). Ces équipements, désormais remplacés par des matériaux neufs, sont devenus sans usage pour la commune.

L'entreprise prestataire a proposé à la collectivité de récupérer ces buses en vue de leur revente. Madame le Maire, conformément aux prérogatives qui lui sont dévolues, suggère de procéder à leur cession par voie de vente.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

Considérant l'intérêt économique : La revente des buses permet de réduire les charges communales (stockage, destruction) tout en générant un produit exceptionnel pour le budget. Leur valeur résiduelle, estimée à partir du prix d'achat initial (763,20 € TTC/unité) et de leur état (matériel récent, démonté avec soin), justifie une cession à un prix compris entre 300 € et 400 € TTC par buse.

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Le Conseil municipal autorise la cession des 12 buses béton issues des travaux du pont Fauche (longueur : 2,40 m ; année d'achat : 2023).
- Le prix de vente unitaire est fixé entre 300 € et 400 €.

- Madame le Maire est autorisée à signer l'acte de vente et à en organiser les modalités, notamment :
- Le choix de l'acquéreur (priorité aux acteurs locaux ou aux entreprises engagées dans une démarche de réemploi) ;
 - La réception du paiement et son affectation au budget communal (chapitre des recettes exceptionnelles).

Adoptée à l'unanimité

OBJET : Demande d'emprunt pour les travaux du pont Font Fauche dans l'attente du versement de la FCTVA

Dans le cadre des travaux de réfection du pont Font Fauche, il est nécessaire de financer les dépenses engagées en attendant le versement du la Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Pour couvrir ces besoins financiers immédiats, il est proposé de contracter un emprunt.

Une étude été demandé auprès de la caisse d'épargne et le crédit agricole.

	Montant emprunté	TAUX	FRAIS DOSSIER	DUREE	TRIMESTRIEL	
CAISSE EPARGNE	23 000 €	2,50%	300 €	24 MOIS	143,75 €	TAUX FIXE
CREDIT AGRICOLE	22 000 €	2,52%	300 €	12 MOIS	138,60 €	Maximum 12 mois on devra refaire un emprunt dans 1 an – TAUX FIXE
CREDIT AGRICOLE	22 000 €	3,22%	300 €	24 MOIS	177,21	TAUX VARIABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la demande d'emprunt auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant de 23 000 € sur une période de 24 mois, avec un taux d'intérêt de 2,50 % et des frais de dossier de 300 €.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- Mandate le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives et financières relatives à cet emprunt.

Adoptée à l'unanimité

OBJET : Décision modificative N°1 – Budget Commune

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 développée,

Vu la délibération N°DCM-2025-05 du 17/02/2025 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2025,

Considérant la nécessité de procéder à une ouverture des crédits du budget principal,

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide d'adopter la décision modificative n°1 du budget 2025 arrêtée comme suit :

COMPTES RECETTES

Chapitre	Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
013	1323	Subventions département	56 904 €	
	13461	DETR	34 142 €	
016	1641	Emprunt	23 000 €	
Total			114 046 €	

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21	2151	Travaux pont	114 046 €	
Total			114 046 €	

Adoptée à l'unanimité

OBJET : Délibération relative au classement de la voirie communale suite à la numérisation par l'ATD16

Suite à la numérisation de la voirie par l'ATD16, cette dernière propose la mise à plat de nos données voirie communale ainsi que la réédition de notre tableau et plan d'ensemble. Cette démarche vise à moderniser et à optimiser la gestion de notre réseau routier communal, en assurant une meilleure traçabilité et une mise à jour régulière des informations.

La numérisation de la voirie permet une gestion plus efficace et précise des infrastructures routières, facilitant ainsi la planification des travaux de maintenance et d'aménagement. Elle contribue également à une meilleure communication et à une transparence accrue avec les usagers et les partenaires institutionnels.

Le devis pour cette prestation s'élève à 960 € TTC.

Objet : Mise en cohérence de la donnée voirie suite à la numérisation

Appuis ponctuels	Qté	Prix unit.	Prix HT	% TVA	Prix TTC
PEDIR - Qualification du statut administratif de la voirie communale	2	400 €	800 €	20 %	960 €

Mise en cohérence des linéaires de voies communales,

Saisie dans le SIG Xmap

Edition du tableau de classement et d'un plan papier à jour

Devis exprimé en journées de prestation. Une demi journée en mairie (à prévoir) en présence des référent.es et le reste de la saisie à l'agence.

NB: Ce travail se fera en concertation avec la commune en partant des données historiques validées par le conseil et sur la base des délibérations prises dans l'intervalle ou à prendre.

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- La commune approuve la proposition de l'ATD16 pour la mise à plat des données voirie communale et la réédition du tableau et plan d'ensemble.
- Le montant de 960 € TTC est approuvé pour cette prestation pour le budget 2026
- Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du Vote :

- 9 Votes pour
- 2 Abstention (Laurent CHAUVIN, VULFIN Elisabeth)

QUESTIONS DIVERSES :

Marie-Claude GUETTÉ :

Chaufferie bois (décision n°2 de Mme le Maire):

Le tarif du KWH passe de 0,095 € à 0,10 € pour la saison de chauffage 2025-2026.

Réunion chantier du 10/09/2025 Pont Font Fauche

- **Calendrier :**
 - OS signé et travaux démarrés le 09/09/25 (matériel livré le 08/09).
 - Durée prévue : 4 semaines.
 - Pose des cadres programmée le 19/09.
- **Avancement :**
 - Terrassement en cours, dépose des buses béton terminée.
 - Cheminement provisoire créé au Nord pour une riveraine (abandon de la solution initiale du CR n°1).
- **Contraintes techniques :**
 - Réseau Telecom aérien (Axione) à proximité → déposé temporairement pour le terrassement.
 - Murs : entonnements sur radier validés, optimisation possible des berges.
 - Garde-corps : 1 barreau endommagé avant travaux, 1 pied à redresser ; demande de démontabilité par la mairie.
- **Matériaux :**
 - Proposition de réutiliser les buses existantes et matériaux en place (rampe provisoire + chemin agricole).
- **Administration :**
 - Arrêté de circulation émis, DICT en attente de transmission (sous-traitants non prévus à ce stade).
 - DC4 et agréments MOE/MOA obligatoires avant toute sous-traitance.
- **Hydraulique :**
 - Cours d'eau à sec (météo) → batardeau à installer si nécessaire (selon DLE).
 - Reprofilage à ajuster (moins nécessaire que prévu).
- **Sécurité :**

- Balisage à renforcer (panneaux "route barrée", barrières).
- Rappel sur les EPI et stockage sécurisé des garde-corps.
- **Facturation :**
 - Validation par le MOE avant transmission à la mairie (avec état d'acompte).

Haie du terrain de football Les travaux d'entretien de la haie bordant le terrain de football débuteront **le mercredi 17 septembre 2025**.

Vestiaires du terrain de football Les regards situés à proximité des vestiaires du terrain de football ont été **nettoyés**.

Éclairage de la cantine scolaire Deux nouveaux points lumineux seront **installés** aux abords de la cantine.

Demande de l'Amicale Bouliste La commune de **Saint-Aulais** a **rejeté** la demande de l'association *Les Amicales Boulistes* concernant la construction d'un terrain de pétanque. Cette décision s'explique par un **coût estimé trop élevé** pour la collectivité.

Mme VULFIN Elisabeth a sollicité des précisions sur la **date prévue pour l'abattage du cerisier**.

Réponse de Mme le Maire : Mme le Maire a indiqué que **cette opération relevait de la compétence de la commune**, qui en assurera la prise en charge dans les délais appropriés.

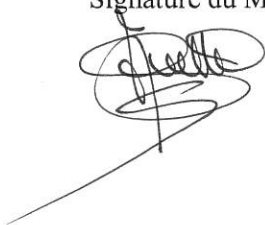
Réponse de l'expert de l'assurance : "Toutefois, en raison de la présence de racines de l'arbre communal dans le mur du bien du tiers, nous vous remercions de bien vouloir procéder à son abattage et de dévitaliser la souche pour mettre un terme à l'évolution de la poussée racinaire et de nous tenir informés de cette exécution."

Monsieur Didier POITOU a indiqué que **l'entretien annuel de la chaudière a été réalisé cet été**. Il précise que la société prestataire doit désormais **transmettre un devis pour le remplacement d'une grille défectueuse**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Prochain conseil municipal : 13 octobre 2025

Signature du Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Vulin', written over a circular stamp or seal.

Signature du secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Vulin', written in a cursive style.